

 N N E E 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

AMPLIATIONS :

P.R.....4
C.S.....6
D.P.D.....I
Trésor.....4
DGAJL.....2
IP + DCEG.....IO
ME + Services..I6
DGE.....4
SGG.....4
IAA.....I
Gde Chano.....I
JORD.....I
Ministères.....II
DB.....I
CF.....I
.....I
DI.....I
Intéressés.....9
DP 4 - DCCT 1

- VU la Proclamation du 17 Juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 Juillet 1968 ;
- VU le Décret N° 230/PR du 31 Juillet 1968 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 234/PR/SGG du 16-8-68 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 41/PC/SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU les titres d'affectation 309/MENJS/CAB du 5 Avril 1968 et 550/MENJS/P du 26 Juin 1968 ;
- VU les nécessités de service ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Monsieur PRUDENCIO Eustache, Inspecteur Principal de 1er échelon, est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Cotonou.

ARTICLE 2.- Monsieur DEGUENON Gabriel, Inspecteur de 4ème échelon est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Lokossa.

ARTICLE 3.- Monsieur HOUETO Guy Laurent, Professeur certifié de l'Enseignement Secondaire, admis au C.A.I.E.P. en instance de reclassement dans le corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Parakou.

ARTICLE 4.- Monsieur ASSOSSOU Comlan Iaidore, Inspecteur Adjoint de 1er échelon, admis au C.A.I.E.P. en instance de reclassement dans le corps des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire d'Abomey.

ARTICLE 5.- Monsieur AGUEH Célestin, Inspecteur Adjoint de 4ème échelon est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Savalou.

ARTICLE 6.- Monsieur DAGBA Célestin, Inspecteur Adjoint de 3ème échelon est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Ouidah.

ARTICLE 7.- Mademoiselle d'ALMEIDA Alphonsine, Inspectrice Adjointe de 3ème échelon est nommée Adjointe à l'Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Porto-Novo.

ARTICLE 8.- Monsieur AGBO Ambroise, Inspecteur Adjoint de 1er échelon est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Djougou.

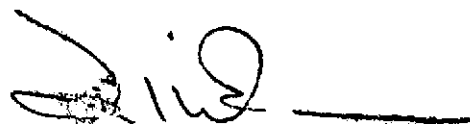
ARTICLE 9.- Monsieur KAMADOZO Richard, de retour de stage de Saint-Cloud et titulaire du C.F.E.P.I.P. en instance de reclassement dans le corps des Inspecteurs Adjoints est nommé Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Kandi.

ARTICLE 10.- Monsieur AROUNA Mama, Instituteur Principal de 1er échelon, admis à l'écrit du B.A.I.P. est nommé Adjoint à l'Inspecteur de la Circonscription de l'Enseignement Primaire de Cotonou.

ARTICLE 11.- LePrésent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 9 Septembre 1968

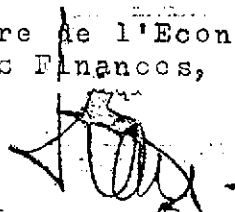
Par le Président de la République



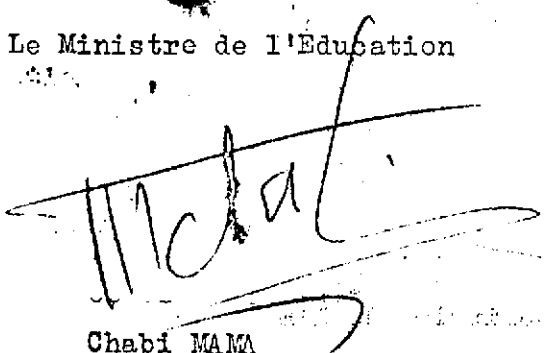
Emile-Derlin ZINSOU

Le Ministre de l'Education

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Stanislas KPOUN



Chabi MAMA